

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/TPR/G/273

9 octobre 2012

(12-5386)

Organe d'examen des politiques commerciales

Original: anglais

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

Rapport de

I'ISLANDE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par l'Islande est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur l'Islande.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION.....	5
II. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE.....	6
1) ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES.....	6
2) COMMERCE EXTÉRIEUR.....	7
i) Généralités.....	7
ii) Divers secteurs.....	8
3) RÉFORMES STRUCTURELLES.....	10
i) Restructuration des banques et ajustement de la dette.....	10
ii) Participation de l'État au capital d'entreprises financières.....	11
iii) Réformes fiscale et douanière.....	11
iv) Politique de la concurrence.....	12
III. OBJECTIFS ET ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE.....	12
1) L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE.....	12
2) L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN.....	12
3) ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE.....	13
4) POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT.....	14
5) NÉGOCIATIONS D'ADHÉSION À L'UNION EUROPÉENNE.....	15

I. INTRODUCTION

1. Le commerce international est au cœur de la politique économique et étrangère de l'Islande. L'un de ses grands objectifs en matière de commerce international est de promouvoir et de renforcer la compétitivité des entreprises nationales sur les marchés mondiaux et d'abolir les obstacles au commerce en élargissant ses relations commerciales multilatérales et bilatérales. L'Islande est très dépendante du commerce international.

2. La politique économique a été axée sur la stabilisation d'une économie frappée par une grave récession suite à l'effondrement du secteur bancaire en 2008. La coopération avec le Fonds monétaire international (FMI) et les prêts bilatéraux consentis par certains États européens se sont avérés des stabilisateurs économiques importants. Les autorités ont réussi à prendre les mesures clés énoncées dans le programme du FMI, que l'Islande a cessé d'appliquer en août 2011. Le pays a également effectué un retour sur les marchés internationaux des capitaux en procédant avec succès à une émission obligataire au milieu de 2011. Les composantes essentielles de l'économie de marché et la préservation de l'État-providence tout au long du processus ont fait l'objet d'un large consensus au sein de la classe politique.

3. Plusieurs réformes structurelles ont été mises en œuvre afin que le pays s'adapte au nouvel environnement économique. Le système bancaire a été restructuré, la dette des ménages et celle des entreprises ont été ajustées, et les politiques fiscale et douanière, ainsi que les règles relatives à la concurrence et à la participation de l'État au capital d'entreprises financières, ont été réformées.

4. Les perspectives à long terme de l'Islande sont favorables, reposant sur l'abondance de ses ressources énergétiques, la richesse de ses zones de pêche, sa popularité en tant que destination touristique, sa bonne situation démographique et son système de retraites relativement bien capitalisé. Le pays s'appuie sur son capital humain et sa capacité d'exploiter durablement ses vastes ressources naturelles marines et terrestres, par exemple ses ressources halieutiques et ses sources d'énergie hydraulique et géothermique.

5. La contraction enregistrée ces dernières années a fait place à un redressement économique. La croissance du PIB et de l'économie en général est positive, la consommation et l'investissement privés augmentent, le chômage est en recul, les salaires réels sont en progression, les taux de change réels sont bas et le marché immobilier s'est stabilisé. Les principaux secteurs d'activité (la pêche, l'énergie et l'aluminium) affichent une solide croissance et le secteur touristique est florissant. Avec le regain de confiance dans la stabilité budgétaire et des consommateurs qui croient de plus en plus à la reprise économique, on peut s'attendre à ce que l'économie islandaise se stabilise progressivement.

6. La politique commerciale de l'Islande est déterminée par son appartenance à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à l'Association européenne de libre-échange (AELE), à l'Espace économique européen (EEE) et à d'autres accords de libre-échange. De plus, le pays est fermement attaché au système commercial multilatéral et à la libéralisation du commerce dans le cadre de l'OMC.

7. L'Islande a présenté une demande d'adhésion à l'Union européenne en juillet 2009. Les négociations ont officiellement débuté un an plus tard. En juillet 2012, 18 des 33 chapitres à négocier avaient été ouverts, et dix d'entre eux avaient déjà été clos provisoirement. Les Islandais se prononceront sur l'issue des négociations à l'occasion d'un référendum sur l'adhésion.

8. Le présent rapport examine les principales politiques et l'état du régime commercial de l'Islande. Il décrira le développement de l'économie islandaise, ses secteurs clés, et enfin la politique commerciale du pays.

II. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

1) ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

9. Après plusieurs années de croissance soutenue, l'économie islandaise a enregistré un recul important à l'automne 2008. Le secteur bancaire, en pleine surinflation, s'est effondré en une semaine; la couronne s'est dépréciée de 40% par rapport à l'euro, l'inflation s'est emballée et le taux directeur a fait un bond pour atteindre 18%. Le niveau de vie a chuté et le taux de chômage est passé de près de zéro à environ 8%. La dette s'est accumulée, les recettes ont fortement diminué et les dépenses ont explosé. Cela a amené les autorités à prendre des mesures difficiles pour réduire le déficit budgétaire, stabiliser la monnaie et relancer l'économie.

10. La reprise économique se poursuit depuis le second semestre de 2010. L'économie a enregistré une croissance de 3,1% en 2011 et les dépenses intérieures ont augmenté de 4,7%. La consommation privée s'est accrue de 4% et l'investissement de 13,4%, alors que la consommation publique a diminué de 0,6%. Parallèlement, les exportations et les importations ont augmenté respectivement de 3,2% et de 6,4%. Cela s'est traduit par un excédent de la balance des marchandises et des services de 154 milliards de couronnes en 2010 (10% du PIB) et de 133 milliards en 2011 (8% du PIB). La dégradation des termes de l'échange en 2011 par rapport à l'année précédente a atteint 1% du PIB. Le solde positif des transactions courantes a néanmoins contribué à une augmentation de 5,4% du revenu national brut en 2011, contre 1,7% en 2010.

11. La consommation et l'investissement privés demeurent historiquement faibles, mais ont recommencé à croître. Ces deux secteurs sont aux prises avec d'importants facteurs de vulnérabilité des bilans même si la restructuration de la dette du secteur privé a récemment progressé; voir plus loin la section sur la restructuration des banques et l'ajustement de la dette. La consommation privée représentait 52,3% du PIB en 2011, ce qui était inférieur à la moyenne de 55 à 60% enregistrée avant 2008. L'investissement enregistre un creux historique depuis trois ans, sa part du PIB se situant à 14,1% en 2011. Au cours des prochaines années, la croissance économique sera tirée par l'investissement et la consommation. La consommation publique représentait 25,2% du PIB en 2011, contre 26% en 2010.

12. La poursuite de la croissance économique s'est traduite par une amélioration du marché du travail après la montée en flèche du chômage à la fin de 2008. Le taux de chômage, qui diminue constamment depuis 2009, s'établit actuellement à 4,7%. Les heures travaillées sont de nouveau en hausse et la participation au marché du travail (80,4%) demeure élevée dans une perspective internationale. La lutte contre le chômage de longue durée est une préoccupation de premier plan du gouvernement, car les personnes qui étaient sans travail depuis plus d'un an (les chômeurs de longue durée) représentaient 27% des chômeurs en 2011, contre seulement 7,4% en 2003. Le Centre islandais de statistique prévoit que le taux de chômage s'établira en moyenne à 6,0% en 2012 et sera inférieur à 5% en 2015.

13. L'inflation a été élevée ces dernières années et a culminé à 16,3% en 2009. Selon le Centre islandais de statistique, le taux d'inflation moyen sera de 5,4% en 2012 et de 3,9% en 2013. Les salaires devraient croître plus rapidement que l'inflation, ce qui devrait se traduire par une croissance

positive du revenu disponible réel et contribuer dans une large mesure à l'augmentation de la consommation privée au cours des prochaines années.

14. Le retour à l'équilibre budgétaire constitue une des priorités absolues du gouvernement depuis la fin de 2008. Il a donc adopté des mesures budgétaires d'un montant représentant environ 10% du PIB avec l'intention affichée d'accorder la priorité au système de sécurité sociale. Ces mesures ont consisté notamment à restructurer des ministères et d'autres institutions, à retarder des projets coûteux et à ajuster la fiscalité. Le gouvernement s'est fixé comme objectif de dégager un excédent budgétaire global en 2014. La dette publique brute est passée de 88,1% du PIB en 2009 à 98,7% à la fin de 2011, et les niveaux d'endettement demeurent élevés par rapport à ce qu'ils étaient avant la crise (environ 30%). Les importantes mesures déjà prises ainsi que l'amélioration de la conjoncture économique ont ouvert la voie aux efforts fructueux déployés par l'Islande pour rétablir son statut d'emprunteur souverain sur les marchés internationaux des capitaux en procédant à des émissions obligataires à long terme en 2011 et en mai 2012. Ces émissions réussies d'obligations ont permis à l'Islande de rembourser en grande partie les emprunts bilatéraux et multilatéraux qui lui avaient été accordés au lendemain de la crise financière. En outre, l'État islandais est redevenu un emprunteur de la catégorie investissement selon les trois grandes agences de notation. Le Centre islandais de statistique s'attend à ce que la consommation publique réelle augmente très peu en termes réels au cours des prochaines années, mais à ce qu'elle fléchisse en termes de pourcentage du PIB. L'investissement public diminuera en 2012 mais recommencera à croître à partir de 2013.

15. Suite à la crise bancaire et monétaire survenue en 2008 et conformément à la politique économique convenue par les autorités islandaises et le FMI en novembre 2008, la stabilité des taux de change est devenue un objectif intérimaire de la politique monétaire. Des restrictions temporaires aux opérations en capital ont été appliquées en novembre 2008. L'élimination des mesures de contrôle des opérations en capital, qui est prioritaire, se fera graduellement, en fonction d'un calendrier approprié, de manière à préserver la stabilité de la couronne islandaise. Les premières étapes de ce processus se sont déroulées à la fin d'octobre 2009, lorsque les entrées de devises pour de nouveaux investissements et les sorties de capitaux qui pouvaient en découler ont été autorisées.

16. En mars 2011, le gouvernement a approuvé une stratégie révisée visant à éliminer les mesures de contrôle des opérations en capital. Cette stratégie avait été élaborée par la Banque centrale d'Islande, en coopération avec les ministères et les autorités de surveillance financière et en consultation avec le FMI. Elle comporte trois grandes phases, les deux premières étant déjà en cours. La rapidité de la libéralisation des opérations en capital est tributaire de la conjoncture macro-économique, de la vigueur prévue de la balance des paiements, de la suffisance des réserves et de la nécessité de préserver la stabilité financière.

2) COMMERCE EXTÉRIEUR

i) Généralités

17. L'Islande, État insulaire isolé situé dans le Grand Nord, est caractérisée par un relief et un climat difficiles. Son économie dépend fortement de quelques secteurs. Par conséquent, le commerce extérieur revêt une importance capitale pour ce pays. Les importations et les exportations de marchandises et de services représentent environ 40% du PIB. La pêche a traditionnellement constitué la principale source d'exportations et de devises du pays. Cette activité demeure prédominante, mais l'aluminium en est venu à représenter une part comparable des recettes d'exportation et du PIB au cours des dernières années. Les exportations de l'Islande ne cessent de se

diversifier au fil des ans en raison de l'essor de la communauté des scientifiques et des chercheurs et des entreprises de haute technologie.

18. En 2011, les exportations totales de marchandises se sont élevées à 620 milliards de couronnes f.a.b. et les importations totales de marchandises à 562 milliards c.a.f. L'Islande enregistre un excédent commercial (f.a.b.-c.a.f.) depuis 2009; l'excédent représentait 9,4% de la valeur des exportations en 2011, contre 14,9% en 2010 et 10,9% en 2009.

19. En 2011, 82,7% des exportations de l'Islande ont été destinées aux pays membres de la zone de libre-échange de l'Espace économique européen (EEE), qui constituait de loin le plus important marché d'exportation du pays. Le reste des exportations était ventilé comme suit: autres pays européens (5,7%); États-Unis (3,7%); Japon (2,5%); et autres pays (5,4%). La part des importations en provenance de l'EEE s'établissait à 61,9%. De plus, 3,8% des importations islandaises provenaient des autres pays européens; 10,9%, des États-Unis; 1,6%, du Japon; et 21,8%, d'autres pays dont le Brésil (5,8%) et la Chine (6,3%).

ii) Divers secteurs

20. L'économie repose principalement sur le secteur des produits de la mer, qui représentait 9,7% du PIB en 2010 et 10,8% en 2011.¹ En outre, la pêche est extrêmement importante en tant que source de devises, sa part de la valeur totale des exportations de marchandises s'établissant à 41% en 2011. L'Islande occupait le treizième rang mondial pour le volume des prises en 2011. Sa flotte de pêche et ses installations de transformation sont technologiquement avancées et les fruits de mer islandais sont vendus partout dans le monde, surtout en Europe.

21. Le secteur de la fusion d'aluminium est aussi un pilier de l'économie islandaise, ayant représenté 4,1% du PIB en 2010 et 4,6% en 2011.² De plus, sa part de la valeur totale des exportations de marchandises était de 38% en 2011, ce qui en fait une source de devises très importante. L'Islande compte actuellement parmi les dix plus grands producteurs d'aluminium à l'échelle mondiale suite à l'achèvement de projets d'investissement à grande échelle dans les secteurs de l'aluminium et de l'électricité. Ces projets auront une incidence positive à long terme sur la base d'exportation.

22. L'agriculture représentait 1,2% du PIB en 2010 et en 2011.³ En 2011, la valeur des exportations agricoles a avoisiné 9,9 milliards de couronnes et celle des importations a atteint environ le triple de ce montant. La pratique de l'agriculture en Islande est entravée par de nombreux facteurs externes et internes, entre autres l'éloignement du pays, qui est situé juste sous le cercle arctique; les rigueurs du climat et les températures estivales relativement basses; le relief difficile; la faible densité démographique; les longues distances; et la petite envergure du marché intérieur. Si l'agriculture est essentielle à la sécurité alimentaire du pays, à la durabilité et à la viabilité du monde rural, l'éventail restreint de produits se traduit par des coûts élevés et un faible potentiel par comparaison avec le reste du monde. Ces entraves ont des effets néfastes sur la compétitivité des prix et des coûts à l'échelle internationale du secteur agricole, qui dépend à la fois des régimes de soutien direct et des mesures de soutien du marché.

23. Les PME intégrées et ouvertes sur le monde alimentent la reprise économique en Islande. Nombre d'entre elles se sont bien adaptées aux nouvelles réalités économiques et ont effectué les

¹ Chiffres provisoires du Centre islandais de statistique pour 2011.

² Chiffres provisoires du Centre islandais de statistique pour 2011.

³ Chiffres provisoires du Centre islandais de statistique pour 2011.

changements nécessaires pour devenir très compétitives. Cela comprend des entreprises de secteurs tels que la pêche, les services de haute technologie, les voyages et le tourisme, les technologies de l'information, l'ingénierie, la production et la transformation des aliments, les biotechnologies et les services de conseil et de conception. Elles peuvent s'appuyer sur de solides fondamentaux comme des infrastructures de qualité, des sources d'énergie propre, la richesse des ressources marines, des établissements d'enseignement supérieur, ainsi qu'une main-d'œuvre jeune et dynamique. Au cours des dernières années, l'importance accordée à l'innovation, à la recherche-développement et à la commercialisation stratégique a ouvert la voie à la création d'un certain nombre d'entreprises fabriquant des produits destinés à l'exportation, par exemple du matériel médical, des produits pharmaceutiques et des machines utilisées dans les secteurs de la pêche et de la transformation alimentaire. Le secteur des technologies de l'information connaît un essor rapide et représente actuellement environ 4% du PIB.

24. Le tourisme a enregistré une forte croissance au cours des 30 dernières années et constitue actuellement une importante source de devises pour l'Islande (quelque 14% des entrées de devises).

25. La part du PIB correspondant au tourisme s'établissait à 5,6% en 2009. En moyenne, le nombre de visiteurs en Islande a augmenté de 6,1% au cours des onze dernières années. Depuis 2008, le nombre total de touristes s'est considérablement accru. En 2011, l'augmentation par rapport à l'année précédente était de près de 16%, un peu plus de 565 000 touristes s'étant rendus en Islande. Cette progression est attribuable à de nombreux facteurs, entre autres la faiblesse de la couronne, l'augmentation de la fréquence des vols et une campagne de promotion ciblée. D'autres campagnes de publicité ont été lancées afin d'accroître le tourisme hors saison, par exemple le tourisme de bien-être, le tourisme d'aventure en plein air et le tourisme de motivation, de manière à atténuer les fortes fluctuations saisonnières qui caractérisent actuellement le secteur.

26. La nouvelle stratégie gouvernementale pour le secteur touristique a été approuvée par le Parlement en 2011. Elle vise principalement à préserver la nature unique du pays; à élargir l'éventail de destinations; à renforcer la qualité, le professionnalisme et la conscience environnementale du secteur; à favoriser la rentabilité du secteur et le respect qui lui est témoigné; à prolonger la saison touristique; à atténuer les fluctuations saisonnières; et à encourager une meilleure répartition des touristes à l'échelle du pays. Le gouvernement s'est fixé comme objectif d'accueillir 1 million de visiteurs en 2020.

27. L'Islande joue un rôle important dans l'évolution et l'utilisation de l'énergie géothermique. Cette forme d'énergie est utilisée quotidiennement à très grande échelle dans le pays, notamment pour le chauffage domestique, l'approvisionnement en combustible industriel et la production d'électricité. L'utilisation de cette ressource naturelle est un des facteurs premiers expliquant pourquoi les Islandais mènent une vie moderne d'une qualité relativement élevée.

28. L'abondance relative des ressources naturelles permet à l'Islande de réduire sa dépendance envers les combustibles fossiles. En 2010, 85,7% de l'énergie consommée (environ 234 pétajoules) a été produite dans le pays. L'énergie hydraulique et l'énergie géothermique représentaient respectivement 19,4% et 66,3% de cette consommation et les importations (combustibles fossiles), 14,3%. Approximativement 90% des combustibles importés sont destinés à la flotte de pêche et à la satisfaction des besoins généraux de transport (environ 600 millions de tonnes en 2011). De nouvelles sources d'énergie prometteuses pouvant être utilisées dans les transports font leur apparition; l'hydrogène, l'électricité, les sources hybrides (électricité et essence), l'éthanol, le méthanol, le butanol, le méthane, le biogazole et même l'air comprimé. L'Islande espère être en mesure d'utiliser ses ressources naturelles, principalement les sources d'énergie hydraulique et

d'énergie géothermique, pour remplacer, en partie ou complètement, les combustibles fossiles dans les transports.

29. Malgré son positionnement vert dans le secteur de l'énergie, l'Islande étudie la possibilité d'exploiter des gisements commerciaux de pétrole et de gaz sur le plateau continental, à Bergrisi dans la région de Hatton-Rockall, à Gammur sur le plateau insulaire nordique, et dans la région de Dreki, dans le nord-est du pays.

30. Une stratégie énergétique nationale a récemment été élaborée. Elle vise principalement à réduire l'utilisation des combustibles fossiles en diminuant les importations de combustibles dans la mesure du possible. Les autres objectifs de la stratégie consistent à prolonger la durée de vie des stocks de combustibles et à préparer un plan d'urgence en cas d'interruption des importations.

31. L'investissement étranger direct (IED) a été un rouage important de la politique gouvernementale au cours des dernières années. L'Islande a conclu 12 accords d'investissement avec d'autres États, dont dix accords bilatéraux avec le Chili, l'Égypte (en attente de ratification), l'Inde, la Chine, la Lettonie, la Lituanie, le Liban (en attente de ratification), le Mexique, le Viet Nam et l'Ouganda (paraphé). En outre, l'Islande a, dans le cadre de l'AELE, conclu un accord d'investissement avec la Corée du Sud et un chapitre sur l'investissement s'inscrivant dans un accord de libre-échange avec Singapour. Dernièrement, reflet de l'importance accrue qu'elle accorde aux possibilités d'investissement, elle a demandé à participer aux négociations sur les accords d'investissement avec les États proches du marché de l'EEE. L'Islande négocie actuellement un accord d'investissement avec la Turquie et devrait amorcer des négociations avec l'Ukraine l'an prochain.

32. En juin 2012, l'Althingi (le Parlement) a approuvé une nouvelle résolution globale sur l'IED. Le gouvernement a élaboré pour la première fois une politique en matière d'IED ayant des objectifs clairs et sans équivoque. Cette politique vise en priorité à accroître la compétitivité de l'Islande pour attirer l'investissement étranger. Elle fait également valoir l'importance du marketing et de la publicité. L'accent sera mis sur la coordination des efforts au sein de l'administration publique. Une attention particulière sera accordée à tous les aspects de l'administration afin de simplifier les procédures et d'assurer la transparence.

3) RÉFORMES STRUCTURELLES

i) Restructuration des banques et ajustement de la dette

33. La restructuration du secteur bancaire amorcée dans la foulée de la crise financière de 2008 est presque achevée. Une restructuration opérationnelle et financière supplémentaire demeure nécessaire pour que les banques recommencent à octroyer du crédit et que leur situation se consolide. Le marché demeure dominé par les trois "nouvelles" banques issues de la refonte du secteur financier après son effondrement à l'automne 2008. Elles ont été recapitalisées, sont beaucoup plus petites qu'elles ne l'étaient avant la crise et se concentrent sur le marché intérieur. La valeur des prêts consentis par les banques islandaises au secteur privé était estimée à un peu plus de 100% du PIB à la fin de 2011, ce qui constitue une baisse de 5% par rapport au début de l'année et ne constitue qu'une fraction du niveau d'avant la crise. Cependant, les banques sont très vulnérables du fait que la qualité de l'actif est très incertaine, et les déséquilibres financiers persisteront vraisemblablement pendant un certain temps. Les ménages et les entreprises sont aux prises avec des problèmes opérationnels importants, et la valeur des prêts improductifs est exceptionnellement élevée (environ 20% de la valeur comptable des prêts à la fin de mars 2012).

34. C'est pourquoi le gouvernement a placé la restructuration de la dette du secteur privé au premier plan de sa politique économique. La réalisation de divers programmes, notamment les programmes d'allègement de la dette hypothécaire des ménages et le cadre volontaire pour les PME, s'est accélérée. De plus, le recours aux pouvoirs prudentiels des autorités de surveillance financière est censé appuyer ce processus. La restructuration opérationnelle des banques d'épargne est en cours, mais la poursuite de la consolidation du secteur demeure nécessaire.

ii) Participation de l'État au capital d'entreprises financières

35. Suite à la crise financière de l'automne 2008 et la restructuration du système bancaire, le gouvernement islandais a défini une politique sur la participation de l'État dans les entreprises financières. L'élément clé de cette politique était la création d'un nouvel organisme, l'Icelandic State Financial Investments, chargé de gérer cette participation.

36. Le gouvernement conserve une participation majoritaire dans l'une des banques, Landsbankinn, et une participation minoritaire dans les deux autres banques, Arion Banki et Íslandsbanki, qui sont sous contrôle majoritaire de non-résidents. L'État détient une participation dans cinq banques d'épargne.⁴

iii) Réformes fiscale et douanière

37. Le gouvernement islandais a présenté un certain nombre de mesures au milieu de 2009, notamment des réductions de dépenses et des augmentations de taxes ou d'impôts, en réaction à la crise financière. Le pourcentage de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui revient à l'État et aux municipalités a été majoré. En 2008, le taux général de l'impôt sur le revenu des personnes physiques était de 35,72%; le taux de l'impôt sur les sociétés, de 18%; et le taux de l'impôt sur les plus-values, de 10%. En 2012, le taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques se situait entre 37,34% et 46,24% (taux progressif), et les taux de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur les plus-values s'établissaient à 20%. Un nouvel impôt variant de 1,5% à 2% frappe la fortune personnelle de plus de 75 millions de couronnes. Le taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est passé de 24,5% à 25,5% en 2010. Depuis 2010, une nouvelle taxe environnementale est prélevée sur les combustibles fossiles liquides en fonction des émissions de CO₂ (de 2,6 à 3,1 couronnes par litre). En outre, les neuf organismes fiscaux du pays ont été regroupés au sein d'une seule institution, la Direction des impôts, en 2010.

38. Le tarif douanier de l'Islande est demeuré essentiellement inchangé au cours des dernières années. Cependant, les droits appliqués sur les produits agricoles ont été remplacés par des droits *ad valorem* en 2011, comme le permettaient les engagements pris par l'Islande dans le cadre de l'OMC. Les droits d'accise sur le pétrole, l'essence, l'alcool et le tabac ont été considérablement majorés ces dernières années. Les droits d'accise sur divers véhicules à moteur, qui variaient en fonction des émissions de dioxyde de carbone plutôt que de la combustion, ont été modifiés en janvier 2010. Depuis, les véhicules à faibles émissions sont soumis à des droits d'accise moindres, alors que les véhicules plus polluants sont assujettis à des droits plus élevés. L'Islande a également relevé les droits d'accise (de 2% à 2,5%) frappant diverses boissons et les bonbons pour des raisons de santé publique.

⁴ Il s'agit des banques d'épargne suivantes: Bolungarvík (90,9%), Vestmannaeyjar (55,3%), Svarfdalur (90,0%), Norðfjörður (49,5%) et Þórshöfn (75,8%).

iv) Politique de la concurrence

39. L'Islande faisant partie de l'EEE, sa politique de la concurrence est harmonisée avec celle de l'UE, et les règles de l'EEE relatives à la concurrence sont appliquées parallèlement aux règles nationales en la matière. Elle a également souscrit des dispositions en matière de concurrence dans le cadre de l'accord sur l'AELE et de chaque accord de libre-échange entre les pays de l'AELE et des pays tiers.

40. L'Office de la concurrence est un organe indépendant qui relève du Ministère des industries et de l'innovation (depuis le 1^{er} septembre 2012). En juin 2012, il avait publié 336 décisions depuis sa création en 2005. L'Office a indiqué que la conjoncture économique de l'après-crise était à l'origine d'une augmentation de la concentration dans certains secteurs, qui posait un risque accru d'abus de position dominante. Depuis le début de 2008, il a annulé ou empêché cinq fusions et a imposé des conditions à 41 fusions. Durant la même période il a également infligé des amendes pour collusion ou abus de position dominante à 24 sociétés totalisant 20,9 millions d'euros.

41. En vertu de la modification apportée en 2011 à la Loi sur la concurrence, l'Office de la concurrence est autorisé à réagir à toute conjoncture de marché ou action d'une entreprise qui limiterait la concurrence, même en l'absence d'une violation de la loi. La modification autorise également l'Office à contester en justice les décisions du Comité d'appel (auparavant, seules les parties qui contestaient les décisions du Comité d'appel pouvaient exercer un tel droit).

III. OBJECTIFS ET ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

1) L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

42. L'Islande a ratifié l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en 1968 et est Membre fondateur de l'Organisation mondiale du commerce. À l'exception de l'Accord relatif au commerce des aéronefs civils, elle est partie à tous les Accords existants de l'OMC, y compris l'Accord sur les marchés publics (AMP) depuis 2001. La législation commerciale de l'Islande, qui englobe diverses lois, reflète dans une très large mesure les obligations qu'elle a prises dans le cadre de l'OMC.

43. L'Islande est fermement attachée au système commercial multilatéral, y compris à la mise en œuvre intégrale des disciplines et des engagements existants. Ce système revêt une importance particulière pour les petits pays comme l'Islande et établit des conditions plus équitables pour les acteurs du commerce international. L'Islande est en outre déterminée à mener à bien le Programme de Doha pour le développement conformément à son mandat, dont le résultat devrait être juste et équitable dans l'intérêt de tous les Membres.

44. Aux termes de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), l'Islande a pris des engagements à l'égard de neuf des 12 secteurs de services (services fournis aux entreprises, télécommunications, construction et ingénierie, distribution, services financiers, tourisme, services environnementaux, services culturels et sportifs, et services de transport).

2) L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

45. L'Islande est membre de l'Association européenne de libre-échange (AELE) depuis 1970 et est partie à l'Accord sur l'Espace économique européen (EEE). Cet accord, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994, réunit les 27 États membres de l'UE et les trois pays membres de l'AELE (Islande, Liechtenstein et Norvège) dans un marché unique. L'Accord sur l'EEE dispose également que tout

pays qui devient membre de l'UE demande également à devenir partie à cet accord (article 128). Par conséquent, l'adhésion de la Croatie à l'UE entraînera un élargissement de l'EEE.

46. L'Accord sur l'EEE porte sur les "quatre libertés", c'est-à-dire la libre circulation des marchandises, des services, des personnes et des capitaux, et dispose que les mêmes règles s'appliqueront dans le marché intérieur des 30 États membres. Il porte également sur la coopération dans des domaines importants tels que la recherche-développement, l'éducation, la politique sociale, l'environnement, la protection des consommateurs, le tourisme et la culture. L'Accord garantit l'égalité des droits et des obligations sur le marché intérieur de l'EEE pour tous les citoyens et opérateurs économiques.

47. L'Accord sur l'EEE, qui ne porte pas sur la Politique agricole commune ni sur la Politique commune de la pêche de l'UE, contient cependant des dispositions relatives à divers aspects du commerce des produits agricoles et des produits de la pêche. En outre, l'Accord ne prévoit pas la création d'une union douanière ni l'élaboration d'une politique commerciale commune à l'égard des pays tiers.

48. L'une des principales spécificités de l'Accord sur l'EEE est son caractère dynamique. Ses règles communes sont mises à jour en permanence par l'ajout de dispositions législatives nouvelles de l'UE. Chaque mois, un certain nombre de dispositions intéressant l'EEE sont intégrées à l'Accord sur décision du Comité mixte de l'EEE. Les États membres de l'AELE/EEE peuvent demander l'ouverture de consultations sur les sujets qui les intéressent et négocier certaines adaptations de la législation communautaire qui leur est applicable, si des circonstances particulières l'exigent.

3) ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

49. L'Islande est partie à de nombreux accords de libre-échange qui sont conformes à l'article XXIV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT de 1994) et à l'article V de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS).

50. En tant que membre de l'AELE, l'Islande a conclu 24 accords de libre-échange avec 33 pays. Ces accords portent sur le commerce des produits industriels, des produits halieutiques et autres produits de la mer, et des produits agricoles transformés. Le commerce des produits agricoles de base est couvert par des accords bilatéraux entre tel ou tel membre de l'AELE et ses partenaires de libre-échange. Les accords contiennent aussi des disciplines sur la politique de la concurrence, les aides d'État et les droits de propriété intellectuelle. Les marchés publics, les services et les investissements sont généralement régis par ce que l'on appelle des "clauses évolutives", par lesquelles les membres de l'AELE et leurs partenaires de libre-échange décident d'œuvrer graduellement vers la libéralisation. Les accords de libre-échange conclus avec le Chili, Hong Kong, le Mexique, Singapour, la République de Corée, la Colombie, le Conseil de coopération du Golfe et l'Ukraine prévoient toutefois l'accès réciproque à leurs marchés dans ces trois domaines ou certains d'entre eux dès leur entrée en vigueur. Les accords de libre-échange entre l'AELE et Hong Kong, le Conseil de coopération du Golfe, le Monténégro et l'Ukraine, ainsi que les accords bilatéraux sur l'agriculture entre l'Islande et ces partenaires de libre-échange, ont été signés mais ne sont pas encore en vigueur. L'accord de libre-échange entre l'AELE et la Colombie et l'accord bilatéral sur l'agriculture ont été signés, mais ne sont pas encore en vigueur en Islande.

51. Dans le cadre de l'AELE, l'Islande négocie actuellement de nouveaux accords de libre-échange avec l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, des États d'Amérique centrale (Costa Rica, Guatemala, Honduras et Panama), l'Inde, l'Indonésie, la Thaïlande, et les trois membres de l'union

douanière Russie/Bélarus/Kazakhstan. L'AELE prévoit également d'amorcer des négociations sur un accord de libre-échange avec le Viet Nam en 2012. En outre, des relations commerciales sont établies dans le cadre de l'AELE, en vertu de déclarations communes de coopération; de telles déclarations ont été signées avec la Malaisie, Maurice, le MERCOSUR et la Mongolie. Cette forme de coopération peut déboucher sur un accord de libre-échange.

52. L'Islande a également conclu des accords bilatéraux de libre-échange. Deux accords ont été négociés avec l'UE: l'accord de libre-échange de 1972, et l'accord sur le commerce des produits agricoles de base, qui était fondé sur l'article 19 de l'Accord sur l'EEE. L'accord de 1972 est toujours en vigueur, bien que la plupart des avantages qu'il accordait (sauf pour certains produits halieutiques) aient été remplacés par les avantages prévus par l'Accord sur l'EEE. L'Islande a aussi signé des accords de libre-échange avec le Groenland et les îles Féroé (l'Accord de Hoyvik). Ce dernier est l'accord de libre-échange le plus vaste à avoir été conclu par l'Islande. Des négociations bilatérales visant à conclure un accord de libre-échange avec la Chine sont également en cours.

4) POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

53. L'Islande participe depuis 40 ans à la coopération publique pour le développement. En 2008, l'Althingi a adopté la Loi n° 121/2008, le cadre juridique englobant tous les aspects de la participation du pays à cette forme de coopération. Cette loi porte sur la coopération bilatérale et multilatérale pour le développement, ainsi que l'aide humanitaire, l'aide d'urgence et les efforts de consolidation de la paix.

54. L'Althingi a adopté une résolution sur la stratégie nationale en matière de coopération internationale pour le développement 2011-2014 en juin 2011. Celle-ci est basée sur les Objectifs du Millénaire pour le développement et accorde une grande importance à l'efficacité du développement et aux accords internationaux tels que la Déclaration de Paris, le Programme d'action d'Accra, le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement. Elle prévoit également que l'Islande deviendra membre à part entière du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE au milieu de 2014. De plus, aux termes de la Loi n° 121/2008, la stratégie énonce l'objectif que l'Islande s'est fixé en matière d'aide publique au développement (APD), qui témoigne de sa détermination à atteindre l'objectif de l'ONU, à savoir consacrer 0,7% du revenu national brut à ce chapitre.

55. L'APD de l'Islande a augmenté constamment à partir de 2000 pour atteindre son plus haut niveau en 2008, soit 0,37% du revenu national brut. Toutefois, en raison de graves contraintes budgétaires attribuables à la crise économique, la réduction de l'APD était inévitable. Elle représentait 0,21% du revenu national brut en 2011 et, sur la base des crédits budgétaires, atteindra 0,20% en 2012. La stratégie nationale en matière de coopération internationale pour le développement 2011-2014 fait état d'une augmentation progressive de l'APD au cours des prochaines années afin qu'elle s'établisse à 0,5% du revenu national brut en 2017 et atteigne l'objectif des Nations Unies (0,7%) en 2019. Si le revenu national croît plus vite que prévu, les objectifs seront réexaminés.

56. Les activités relatives à l'Aide pour le commerce représentent une part importante de l'APD de l'Islande, soit environ 28%. Ces activités sont concentrées dans les secteurs prioritaires de la pêche et de l'énergie renouvelable, étant donné que l'exploitation durable des ressources naturelles est un des trois principaux domaines d'intervention de la stratégie nationale en matière de coopération internationale pour le développement. Dans ces deux secteurs, l'APD est axée sur l'assistance technique et l'infrastructure, ainsi que sur le renforcement des capacités de production. Les activités

de renforcement des capacités englobent le programme de formation halieutique et le programme de formation en géothermie que les fonctionnaires des pays en développement peuvent suivre en Islande à l'Université des Nations Unies. De plus, les contributions ont été affectées à la recherche-développement sur l'énergie thermique et la pêche, ainsi qu'à la gestion stratégique et administrative dans ces secteurs. Les fonds sont acheminés en priorité à l'Afrique subsaharienne et aux pays les moins avancés, par l'entremise d'organisations multilatérales et de partenaires bilatéraux.

57. Le Système généralisé de préférences (SGP) de l'Islande a été mis en place en 2001 et n'est pas limité dans le temps. Les produits provenant des pays les moins avancés – tels que définis par la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement de la CNUCED – bénéficient d'une exemption de droits conformément au tarif applicable aux marchandises provenant de l'EEE, qui est prévu par l'Accord sur l'EEE. Les règles d'origine appliquées n'autorisent pas le cumul. Le SGP couvre les mêmes produits que l'Accord sur l'EEE.

58. Ces dernières années, le secteur privé islandais a accru sa présence dans les pays en développement et a participé plus activement aux projets destinés à favoriser le progrès et la prospérité, par exemple dans le domaine de l'énergie renouvelable. Compte tenu de l'évolution de l'économie islandaise, le Ministère des affaires étrangères examine actuellement les possibilités qui s'offrent afin de favoriser la participation du secteur privé à la coopération pour le développement.

5) NÉGOCIATIONS D'ADHÉSION À L'UNION EUROPÉENNE

59. L'Islande a présenté sa demande d'adhésion à l'Union européenne en juillet 2009. La Commission a émis un avis sur cette demande en février 2010 et a recommandé au Conseil européen d'amorcer des négociations d'adhésion. Dans son avis, la Commission a également noté que, du fait de sa participation à l'EEE, l'Islande était généralement bien préparée pour remplir les obligations qui incombaient aux membres. En juin 2012, le Conseil européen a décidé d'ouvrir des négociations.

60. La première conférence intergouvernementale, qui marquait officiellement le début des négociations d'accession, a eu lieu le 27 juillet 2010. Ces négociations sont en cours. À la fin de juin 2012, 18 des 33 chapitres à négocier avaient été ouverts et dix d'entre eux avaient déjà été clos provisoirement. En août 2012, l'Islande avait présenté dix autres positions de négociation.

61. Après son adhésion à l'Union européenne, l'Islande devrait se retirer de l'AELE et de son réseau d'accords de libre-échange. En revanche, elle deviendrait automatiquement partie aux accords de libre-échange conclus par l'UE.